



# Les 17 et 26 juin 2014 Agir contre l'austérité

**L**es raisons du mécontentement ne manquent pas dans les IEG ! Pleinement au cœur de l'actualité sur coût du travail et coût du capital depuis plusieurs mois, les employeurs de la Branche s'acharnent avec aplomb et zèle à satisfaire la gourmandise des actionnaires en leur redistribuant plus de dividendes. Pour cela, salaires et droits statutaires sont systématiquement "tirés vers le bas".

L'appétit étant sans fin, afin de répondre aux exigences du capital, ils s'attèlent à revoir des textes du Statut, socle minimum des garanties collectives de tous les salariés statutaires des entreprises des IEG. Ils ont la ferme intention de revoir à la baisse les moyens bénévoles alloués aux activités sociales et le 1 %, salaire différé et socialisé des salariés.

**Ainsi, c'est dans ce contexte, que les électriciens et gaziers voient leur pouvoir d'achat une nouvelle fois attaqué** par la fiscalisation des avantages en nature.

Cette fiscalisation sur le tarif agent touchera plus fortement les "petits salaires" et les "petites pensions" du fait des effets de seuils. Bon nombre de nos collègues actifs et inactifs, non imposables, vont de fait devoir payer des impôts et perdre le droit à un certain nombre de prestations sociales.

De même, la remise en cause par les employeurs de certaines indemnités, comme celle des déplacements forfaitaires de type Pers. 793 qui permet de rembourser les frais engagés par les salariés.

De plus, maintenant ils refusent d'ouvrir les négociations sur la reconnaissance des classifications, tel qu'ils s'y étaient engagés, et veulent remettre en cause l'aménagement du temps de travail, notamment pour les cadres.

**C'est pour ces raisons que nous refusons la fiscalisation des avantages en nature et nous demandons sa prise en charge provisoire par les employeurs. Nous demandons également l'ouverture immédiate de négociations salariales et de revalorisation des pensions afin de compenser ces pertes qui, pour certains, les plus petites rémunérations, pourraient se monter à plusieurs milliers d'euros par an.**

**Aujourd'hui ce n'est pas aux salariés et aux usagers de payer le pacte de responsabilité décidé et mis en œuvre par le gouvernement pour le patronat.** Cette austérité imposée et dénoncée par la CGT est malheureusement accompagnée par d'autres organisations syndicales.

Ce sont près de 25 milliards d'euros d'allègements pour les entreprises qui sont programmés d'ici à la fin 2017. Elles se traduiront par d'importantes mesures sociales et fiscales qui leur seront dédiées (10 milliards d'euros de baisses de charges et près de 10 milliards d'euros sous forme de baisses d'impôts), elles s'ajouteront aux 20 milliards d'euros du crédit d'impôt compétitivité voté fin 2012.

Outre les allègements de charges prévus dans le cadre du pacte de responsabilité, le gouvernement a acté la suppression de la contribution sociale de solidarité sur les sociétés, ainsi qu'une réduction de l'impôt sur les sociétés (IS), dont le taux sera abaissé à 28 % en 2020, avec une première étape intermédiaire en 2017.

Et tout cela sans garantie sur l'emploi et sans contraintes pour le capital ! Devinez qui va financer ces engagements ?

**De telles avancées pour le patronat se traduiront par des mesures d'austérité supplémentaires** qui vont toucher chaque famille en termes d'emploi, de baisse de pouvoir d'achat, de diminution du niveau de protection sociale comme de garanties collectives.

**Si nous laissons faire les employeurs** sur ce qui se trame aujourd'hui, rien ne les empêchera de tenter de remettre en cause d'autres garanties du Statut des IEG, notamment le tarif agent, comme le laissent présager certains signes avant-coureurs (difficultés de plus en plus récurrentes pour l'élargissement aux maisons secondaires, questionnaire envoyé par un organisme externe aux retraités) présenté par la presse comme un avantage exorbitant ayant un coût important pour les entreprises et régulièrement remis en cause par la Cour des Comptes.

**La FNME CGT appelle toutes les catégories de personnel à se mobiliser les 17 et 26 juin 2014.**

La Branche des Industries Electriques et Gazières propose de faire du 17 juin 2014 une nouvelle étape de mobilisation, dans la suite du 15 mai 2014.

Le 17 juin, la mobilisation pourra prendre toutes les formes décidées en assemblées générales.

Cela peut aller du déploiement sur tous les sites de travail en passant par l'assemblée générale de salariés à l'arrêt de travail et la reprise en main de l'outil de travail (reprise en main des réseaux de distribution, de transport, baisse de la charge de production...).

Une mobilisation afin de porter auprès des employeurs locaux et nationaux les revendications de chaque service et notre refus de toute remise en cause des indemnités de toute nature et du tarif agent.

**Le 17 juin**, dans les Industries Electriques et Gazières, doit être un tremplin pour s'emparer de la semaine de déploiement interprofessionnelle du 23 au 27 juin 2014 ; ainsi que de la journée de grève et manifestations du 26 juin 2014.

**Le 26 juin** doit être une nouvelle grande étape pour porter les cahiers revendicatifs et appeler les salariés à l'arrêt de travail de 8 heures dans toutes les entreprises, avec reprise en main de l'outil de travail décidée en assemblée générale.

Montreuil, le 5 juin 2014